



**DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE  
BAC(S) DE PRET DE  
MANIFESTATIONS**

Mairie ou association : .....

N° SIRET : .....

Adresse siège social : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Nom du responsable :  
ou personne dûment habilitée .....

Qualité : .....

Téléphone : *(si différent ci-dessus)* .....

Courriel : *(si différent ci-dessus)* .....

Manifestation :                      Type : ..... Lieu : .....

Date de début : ..... Date de fin : .....

**Bac(s) ordures ménagères à couvercle vert (soumis à redevance) :** les déchets ne doivent pas être déposés en vrac, **mais impérativement dans des sacs fermés.**

- |                                     |                  |                                     |                  |
|-------------------------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|
| <input type="checkbox"/> 660 litres | Quantité : ..... | <input type="checkbox"/> 340 litres | Quantité : ..... |
| <input type="checkbox"/> 240 litres | Quantité : ..... | <input type="checkbox"/> 120 litres | Quantité : ..... |

**Bac(s) emballages ménagers recyclables à couvercle jaune :** destinés aux recyclables, bouteilles et flacons en plastique et en métal, papiers, cartonnettes. **Les cartons bruns ne doivent pas être déposés dans les conteneurs jaunes**, il convient de les apporter à la déchèterie artisanale, débarrassés des lanières, films plastiques, etc...,

- |                                     |                  |                                     |                  |
|-------------------------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|
| <input type="checkbox"/> 660 litres | Quantité : ..... | <input type="checkbox"/> 340 litres | Quantité : ..... |
| <input type="checkbox"/> 240 litres | Quantité : ..... | <input type="checkbox"/> 120 litres | Quantité : ..... |

- J'ai bien pris connaissance des modalités de prêt de bacs et m'engage** (cocher les cases) :
- à venir chercher et à rapporter les bacs aux dates et au lieu qui me seront communiqués par la CARA.
  - à vérifier la conformité du contenu des bacs avant leur présentation à la collecte : **pas de verre dans les bacs, pas de déchets recyclables dans le bac à couvercle vert, pas d'ordures ménagères dans le bac à couvercle jaune.**
  - à restituer les bacs vidés et nettoyés
  - à m'acquitter de toute facture émise par la CARA.

Nom : ..... Date : .....

Signature :

**FICHE A ADRESSER DUMENT COMPLÉTÉE, SIGNÉE ET ACCOMPAGNÉE DU PLAN DE POSITIONNEMENT DES BACS**

**Communauté d'Agglomération Royan Atlantique**  
Service déchets - 107, avenue de Rochefort - 17201 ROYAN Cedex  
Tél : 05 46 39 64 64 - (accueil fermé le jeudi matin)  
[service-dechets@agglo-royan.fr](mailto:service-dechets@agglo-royan.fr)

**MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DE  
BAC(S) DE PRET DE  
MANIFESTATIONS**

Dans le cadre de l'organisation de manifestations communales ou associatives, la CARA met à disposition des conteneurs (bacs) à ordures ménagères et recyclables.

Depuis le 15 juin 2011, les organisateurs de manifestations doivent s'acquitter d'une redevance correspondant au service rendu et couvrant notamment le coût du service de collecte et de traitement des déchets.

Cette redevance est calculée selon le principe de la redevance spéciale, soit :

Nombre de bacs prêtés\* litrage\* nombre de collectes\* tarif au litre collecté  
(Approuvé annuellement par délibération du Conseil Communautaire)

**TARIF 2018 = 0,0230 €/litre** (Conseil Communautaire du 8 décembre 2017)

Exemple : 2 \* 660L \* 2 \* 0,0230 € = 60,72 €

**Attention :** le paiement de la redevance ne couvrant pas le prêt gratuit du (ou des) bac(s), la restitution de bac(s) non nettoyé(s) ainsi que leur non restitution, seront facturées à l'organisateur de la manifestation.

**Non restitution de bac**

✓ par bac de 120 litres .....	20 € /TTC
✓ par bac de 240 litres .....	30 € /TTC
✓ par bac de 340 litres .....	48 € /TTC
✓ par bac de 660 litres .....	107 € /TTC

**Non nettoyage de bac**

✓ par bac de 120 litres .....	3 € /TTC
✓ par bac de 240 litres .....	6 € /TTC
✓ par bac de 340 litres .....	9 € /TTC
✓ par bac de 660 litres .....	16,50 € /TTC

Après réception de la confirmation de la mise à disposition des bacs de regroupement par la CARA, les bacs de regroupement doivent être retirés et restitués au Centre Technique de St Sulpice de Royan - ZA Queue de l'Ane - 15 rue Louis Blériot.

Avant leur présentation à la collecte, le contenu des bacs doit être vérifié et être conforme au règlement de collecte de la CARA.

**Un plan de positionnement des bacs sur le domaine public doit être impérativement joint à la fiche de prêt.**